sale No. 26 Le président fit un discours sur la célébration de la fête et fit rapport de l'ouvrage fait à la dernière convention du Grand Conseil, à Québec.

D'autres discours furent aussi prononcés par Frères J. J. Costigan, le curé Lacasse, T. P. Tansey, Dr. Mac Duff et autres.

Des rafraichissements furent ensuite servis et tous assistèrent à un joli concert organisé par Frère F. X. Payette. Le programme fut bien rempli.

ACCUSE DE RECEPTION.

Charlottetown, I. du P. E.
20 Août, 1898.

Aux Officiers et membres de la succursale No. 216, A. C. B. M., Charlottetown.

Messieurs — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour le chèque de $2000 que j'ai reçu par l'entremise de votre Secrétaire Archiviste, Mr. Henry Fitzgerald, en règlement du montant de la police d'assurance dans votre association sur la vie de mon fils, Richard E. Moran.

Vous remerciant de nouveau pour votre prompte remise, et souhaitant à votre société tout le succès possible,

Je demeure respectueusement,
RICHARD MORAN.

Fletcher, Ont., 17 Août, 1898

Aux Officiers et membres de la succursale No. 157, A. C. B. M., Fletcher, Ont.

Messieurs — Veuillez accepter mes plus sincères remerciements pour le chèque de $2000 que j'ai reçu par l'entremise de votre Secrétaire Archiviste, Mr. P. S. Murphy, en règlement du montant des bénéfices dans votre association sur la vie de mon défunt mari William Finn.

Vous remerciant aussi de votre sympathie et de votre bonté à notre égard dans notre malheur, je demeure.

Bien sincèrement
MARY FINN.

APPELS THOMASSIN, LANDRY ET MAHER.

Les succursales No. 230, 178 et 19 accusent respectivement réception des contributions aux appels sus nommés. Voir la partie Anglaise pour la liste des succursales qui ont contribué.

OFFICERS DU GRAND CONSEIL POUR LES TROIS ANNEES COURANTES

Aviseur Spirituel, Mgr. l'Archevêque O'Brien Halifax, N. E.
Chancelier, O. K. Fraser, Brockville, Ont.
Président, Hon. M. F. Hackett, Stanstead, P. Q.
1er Vice Président, Dr. L. J. Bellivan, Shédiac, N. B.
2eme Vice-Président, John Loughrin, M. P. P., Mattawa, Ont.
Secrétaire, S. R. Brown, London, Ont.
Assistant Secrétaire, J. E. H. Howison, London, Ont.
Trésorier, W. J. McKee, M. P. P., Windsor, Ont.
Com. Ordonnateur, Michael Galvin, Arnprior, Ont.
Sentinelle, J. J. Weinert, Neustadt, Ont.

SYNDICS.

Rév. M. J. Tiernan, London, Ont.
P. J. O'Keefe, St. John, N. B.
J. J. Behan, Kingston, Ont.
P. J. Rooney, Toronto, Ont.
Joseph A. Chisholm, Halifax, N. E.

COMITE DES LOIS.

T. P. Coffee, Guelph, Ont.
Charles P. Rouleau, J. C. S., Calgary, T. N. O.
John A. Murphy, Cayuga, Ont.

COMITE DES FINANCES.

John Ronan, Hamilton, Ont.
George W. Cooke, Amherst, N. E.
Chas. Dupont Hébert, Trois-Rivières, P. Q.

Médecin Examinateur en Chef, E. Ryan, M. D., Kingston, Ont.

Solliciteur, F. R. Latchford, Ottawa, Ont.

RESOLUTIONS DE CONDOLEANCES.

A une assemblée régulière de la succursale No. 161 de Nicolet, P. Q., tenue le 6 Juin 1898, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

Proposé par frère W. Caumeraud, Grand Député, secondé par frère E. Desilets, 2eme vice président, et résolu unanimement :

Que les membres de cette succursale ont appris avec un profond regret la mort de Mr. Charles Zephirin Adjutor, fils bien aimé de frère Z. A. Langlois, âgé de 4 ans, et de Mr. Clodomir Langlois, gérant de la succursale Est de la Banque d'Hochelaga à Montréal, l'un des membres distingués de cette Association, âgé de 31 ans, et le frère de Z. A. Langlois, secrétaire archiviste ;

Que la famille veuille bien accepter les sympathies et condoléances des membres de cette succursale ;

Que ces résolutions soient inscrites dans les archives ;

Qu'une copie soit transmise à la famille, et une autre à notre organe officiel "LE CANADIEN" pour être publiée.

A une assemblée de la succursale No. 81, de Montréal, P. Q., tenue le 28 Juin, 1898, il fut proposé par frère C. Daudelin, secondé par frère L. F. Turpin, et unanimement résolu

Que les membres de la succursale No. 81 ont appris avec un vif regret la mort de Mr. Joseph Marchand, l'un de leurs frères les plus dévoués ;

Que tous les membres de la succursale se font un devoir d'exprimer leur plus sincère sympathie à la famille du défunt ;

Que copie des présentes résolutions soit envoyée à la famille, et au journal "LE CANADIEN" pour publication.

A une assemblée de la succursale No. 230 de St. Boniface, Man., les résolutions de condoléances qui suivent furent passées à l'occasion de la mort de frère Adolphe Turner :

Proposé par frère Chancelier F. Chenier, secondé par frère L. A. Prud'homme, et résolu.

Que les membres de la succursale No. 230 de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, à St Boniface, ont appris avec la plus profonde douleur le décès de Adolphe Turner, l'un de leurs frères, et désirent exprimer leurs sentiments de sincères condoléances à sa famille dans le deuil où cette mort vient de la plonger,

Que copie de la présente résolution soit publiée dans nos journaux Catholiques et "LE CANADIEN."

A une assemblée extraordinaire de la succursale No. 218, de Sorel, P. Q. il fut proposé et unanimement résolu.

Que les membres de cette succursale ont appris avec le plus vif regret, le malheur qui vient de frapper notre Président, Mr. Frs. Lefebre, en lui enlevant par une mort prématurée sa digne et bien aimée épouse,

Que les membres de cette succursale lui offrent en cette triste occurrence, leurs plus sincères et plus sympathiques condoléances,

Que copie de ces résolutions soit adressée à la famille éplorée, de même qu'au journal local le "Sorelois" et au journal officiel "LE CANADIEN" de London, Ont., avec prière à ceux ci de reproduire.

A une assemblée régulière de la succursale No. 169, de Shédiac, N. B., les résolutions suivantes ont été adoptées :

Proposé par le secrétaire-archiviste, secondé par le secrétaire financier, et

Résolu que les membres de cette succursale ont appris avec douleur la mort de Mr. Paul Landry, un de leurs frères, et expriment leurs plus sincères sympathies à la famille du défunt ; et de plus

Résolu que les présentes résolutions soient publiées dans le "Moniteur Acadien" et "LE CANADIEN."

A une assemblée spéciale de la succursale No. 246, du Cap St. Ignace, P. Q., tenue le 21 Juillet, 1898, il a été proposé par le Dr J. V. Coté, secondé par frère Eug. Belleau, que les membres ont appris avec regret la mort de frère Louis Zephirin Guimont, fils d'un de nos frères, J. J. Guimont, et que cette succursale offre ses plus sincères sympathies à la famille.

A une assemblée de la succursale No. 87, de Montréal, P. Q., la resolution suivante a été adoptée :

Que les membres de la succursale No. 87 ont appris avec chagrin la mort de Bernadette, agée de 16 ans, fille de frère J. E. Bourdon, et qu'ils s'empressent d'offrir leurs plus sincères et cordiales condoléances à Mr. et Made. Bourdon, dans l'affliction triste et soudaine qui vient de les frapper.

PHOTOGRAPHIE-SOUVENIR.

Les membres ou succursales, qui n'auraient pas acheté une photographie souvenir de la récente Convention à Québec, sont priés de faire parvenir au Secrétaire du Comité de Réception, J. Adelard Demers, B. P. 38, Lévis, P. Q., la somme de $1.00 avec leur adresse, et ils recevront sans délai la photographie en question.

[illegible]

L'ASSOCIATION CATHOLIQUE DE BIENFAISANCE MUTUELLE DU CANADA.

La Première Des Associations à Cotisations Enregistrées Dans La Puissance

[illegible]

Incorporée dans la Province de Québec en Janvier, 1886.

Procédant dans la Puissance du Canada en Mars, 1892.

A reçu un certificat du Gouvernement de la Puissance le 2 Décembre, 1892, et est aussi enregistrée sous le Registre des Licences d'Assurance d'Ontario.

Dans chaque Province où l'Association fait des opérations elle nomme un agent, revêtu d'une procuration portant le sceau de l'Association et signée par le Président et le Secrétaire, pour recevoir signification et toute preuve de procédure dans les actions ou poursuites intentées à l'Association dans la Province où réside cet agent.

Ceux dont les noms et adresses suivent sont les agents du Grand Conseil de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada, dans chaque Province :

Samuel R. Brown, London, Ont.
Timothy J. Finn, Montréal, P. Q.
William E. Scully, St. John, N. B.
James R. Craig, Halifax, N. E.
Reid & L. Burke, Alberton, I. du P. E.
John K. Barret, Winnipeg, Man.
Louis Philippe O'Neil, Battleford, I. N. O.

L'Association est sanctionnée et bénie par sa Sainteté le Pape Leon XIII., et a reçu l'approbation de Son Eminence le Cardinal Taschereau, et des Archevêques et Evêques du Canada.

Les noms des Archevêques et Evêques, vis-à-vis ceux du Grand Conseil, dans les paroisses, où Canada et qui ont des succursales sont [illegible] et des membres de l'A. C. B. M.

Mgr. C. O'Brien, Archevêque d'Halifax.
Mgr. R. A. O'Connor, Evêque de Peterboro.
Mgr. I. J. Dowling, Evêque d'Hamilton.
Mgr. M. Decelles, Evêque de St. Hyacinthe.
Mgr. J. M. Emard, Evêque de Valleyfield.
Mgr. A. Pascal, Evêque de Prince Albert.
Mgr. L. J. Legal, Evêque de St. Albert.

QU'EST-CE QUE DEVENIR MEMBRE.

Les aspirants à l'admission doivent être Catholiques pratiquants, du sexe masculin. Agés de pas moins de 18 ans ni plus de 50 au temps de l'initiation subir un examen médical, être approuvés par le Médecin Examinateur en Chef, le Bureau des Syndics de la Succursale, et être élus au scrutin par la Succursale à laquelle la demande est faite, avant qu'ils puissent être admis membres.

Trois classes de polices sont émises, savoir, $2,000, $1,000 et $500.

CE QUI EST COUTE POUR DEVENIR MEMBRE.

Pour devenir membre de l'A. C. B. M. du Canada il faut payer les items suivants :

Honoraire de la Demande d'admission	$3 00
Honoraire du Médecin Examinateur en Chef	50
Honoraire de l'examen médical	1 00
Une cotisation, pour $1,000 à l'âge de 21 ans	50
Une contribution mensuelle	25
Total	$5 75

Mais lorsque l'on considère que le fonds de réserve de l'Association est également la propriété de tous les membres, qu'ils aient été membres pendant les vingt ans passés ou depuis seulement un jour, il est évident que la part d'un nouveau membre dans ce fonds de réserve dépasse le coût de son admission. Ainsi, en joignant l'A. C. B. M. maintenant, vous vous assurez votre droit de membre à un profit.

Les aspirants qui sont rejetés sont remboursés des $3.00 de droit de demande d'admission.

TABLE DES TAUX

Pour une Police de $500.

Ages des Membres.	Montant de la Cotisation.
Entre 18 et 25 ans	[illegible]
" 25 et 30 "	[illegible]
" 30 et 35 "	[illegible]
" 35 et 40 "	[illegible]
" 40 et 45 "	[illegible]
" 45 et 50 "	[illegible]

Pour une Police de $1,000.

Entre 18 et 25 ans	[illegible]
" 25 et 30 "	[illegible]
" 30 et 35 "	[illegible]
" 35 et 40 "	[illegible]
" 40 et 45 "	[illegible]
" 45 et 50 "	[illegible]

Pour une Police de $2,000.

Entre 18 et 25 ans	$1 [illegible]
" 25 et 30 "	1 [illegible]
" 30 et 35 "	1 [illegible]
" 35 et 40 "	1 [illegible]
" 40 et 45 "	1 [illegible]
" 45 et 50 "	1 [illegible]

COUT ANNUEL PROBABLE D'UN BENEFICE DE $2,000.

Pour un Membre agé de 21 ans.

Dix huit cotisations à 50 chacune	$9 00
Douze contributions mensuelles à 25c.	3 00
	$12 00

[illegible]

ETES-VOUS ASSURE ?

Si Non, Vous Devriez l'Etre, et Vous ne Pouvez Faire Mieux Qu'en Joignant.

L'A. C. B. M. DU CANADA.

Cette Association pourvoit seulement ce qui est nécessaire mais elle a assez de provisions pour qu'il permette de prêter sur ses membres. EN SOMME SUFFISANTE POUR TOUJOURS, L'ENFANT EXPIRANT DANS LA VINGT ANNEE PASSEE DE SA VIE. Son principe est sûr et ses taux sont justes, assurant assurances au coût actuel aussi bas que possible. Quand il en sera temps et avantageux elle a le pouvoir de collecter plus, et conséquemment de pouvoir manque de remplir ses obligations envers tous et chacun de ses membres.

Par ce système les membres de l'A. C. B. M. sont assurés des bénéfices réels, mais non des éventuels.

L'A. C. B. M. existe depuis vingt deux ans et a suffisamment de fonds de réserve solide [illegible]

Cinq ans de l'initiation [illegible]

[illegible]

[illegible]

POUR LES CATHOLIQUES EN CETTE ASSOCIATION EST INDIVIDUELLEMENT

LA MOINS COUTEUSE, LA PLUS SÛRE ET LA MEILLEURE.

PAS D'INCERTITUDE A SAVOIR SI L'ASSOCIATION CONTINUERA DE L'EMPORTER AUX CATHOLIQUES DE LA JOINDRE OU L'ON CESSE MEMBRES. PAS D'INTERÊTS CONTRE CONTRE. PAS DE DEPENSES EXTRAVAGANTES. PAS DE SURPLUS ENORMES. PAS DE GROS OFFICIERS. PAS DE PROTECTION CONTRE LA PERTE DES POLICES. PAS DE BUREAU D'UN MILLION DE DOLLARS. PAS D'OFFICIERS RECEVANT DE GROS SALAIRES. PAS DE SPECULATION SUR